

Donner son avis pour améliorer le statut de proche aidant·e

Afin de prioriser ses propositions, le Conseil d'Etat vaudois soumet à la consultation son rapport sur la reconnaissance du travail des proches aidant·e·s. Les acteurs cantonaux concernés ont jusqu'au 14 avril pour se prononcer.



© Vitor Koshimoto / Pexels

Afin de renforcer le soutien aux proches aidant·e·s, le Conseil d'Etat vaudois met en consultation son rapport « Pour une reconnaissance des proches aidantes et des proches aidants ». Celui-ci découle de deux postulats et une motion déposée en 2020 au Grand Conseil.

Les organisations professionnelles et syndicales, les partenaires du programme cantonal de soutien aux proches aidant·e·s et les associations réunissant des proches aidant·e·s sont invité·e·s à se prononcer sur ce document. Les instances communales et cantonales peuvent également prendre part à cette consultation.

Ce rapport présente notamment les options de renforcement du programme cantonal de soutien aux proches aidant·e·s, parmi lesquelles figurent les principes de la reconnaissance et de la légitimation du statut de proche aidant·e, le développement et une meilleure accessibilité à la relève de nuit à domicile, ainsi que la mise en place de soutiens financiers pour les proches aidant·e·s. La consultation court du 28 janvier au 14 avril.

Sur la base des retours qu'il aura reçus, le Conseil d'Etat va prioriser les propositions et définir les mesures les plus adaptées aux besoins des proches aidant·e·s en fonction des ressources financières à disposition.

Actuellement, 86'000 personnes s'occupent de 75'000 personnes atteintes dans leur santé ou leur autonomie en leur apportant une aide régulière, soit une fois par semaine et plus.

[Rapport soumis à la consultation](#)

[Lien pour accéder à la consultation en ligne](#)